

« Parce que New-York renferme quelques centaines de palais et une certaine quantité de millionnaires, s'ensuit-il de là que le problème de la misère soit résolu et que le luxe de quelques-uns donne le nécessaire au plus grand nombre ? »

« On jette les yeux dans les rues de cette grande ville que j'habite, et on sera effrayé de la foule de malheureux que l'on y rencontre. »

« Quand je vois ces misérables dans les squares, à la porte des maisons où ils meurent, je considère que les lazarets de Naples, les vagabonds de Paris ou les pauvres de Londres ont l'air de rentiers auprès d'eux. C'est dans cette région d'affamés que l'on rencontre ordinairement les *loafers* et les temps-espions et mendians pendant le jour, et la nuit, voleurs et assassins ! »

« On ne se figure pas à Montréal combien les bas-fonds sociaux de New-York sont affreux. Il y a, dans les rues infectes, d'immenses distilleries où le whiskey, le gin se débitent à la pinte; dans ces maisons infâmes, on peut voir défilier toutes les difformités humaines, toutes les abjections ! L'ivrogness, le nez rouge et les pieds nus, y vient s'ingurgiter et remplir sa bouteille qu'elle emporte précieusement. Des enfants au profil émacié, à la voix rauque, sont envoyés par leurs parents dans cette officine, pour en rapporter le rhum falsifié, liqueur qui a fait donner à ces établissements le nom de *death-houses* parce qu'elles tuent promptement; enfin, le vagabond vient s'y griser pour oisier qu'il est un bandit, et lorsqu'il jette son argent à l'empoi-onneur licencié, celui-ci ne s'inquiète jamais s'il est taché de sang ! »

« Terrible conséquence de la dégradation humaine, côté hideux d'une société qui n'a d'autre palladium que ses policemen et le dieu dollar; vanité de tout le théorème social que le fait brutal décompose comme un triangle vulgaire pour le réduire ensuite à zéro ! »

« Oni, le mal existe et plus grand que je ne saurais le dire; toutes les enquêtes du Congrès n'y changeront rien: la misère étale ses hontes à New-York, elle grince des dents à Chicago, et, sur les bords du Pacifique, elle s'appête à dévorer les Chinois. »

« Si tout ce qui précède, était insuffisant pour retentir les imprudents qui regardent les Etats-Unis comme une terre promise, j'ajouterai ceci, et ce sera ma consolation: »

« Rien ne prouve mieux la misère du peuple que les déclamations socialistes et les lignes de prolétaires contre le capital, spectacle qui nous est donné gratis depuis quelque temps. Industriellement parlant, on produit trop, on invente trop, de machines, trop d'instruments qui suppriment les bras de l'homme. Ce pays regorge de produits manufacturés qu'on est même obligé de vendre à perte le plus souvent. »

« Tant que les Etats Unis ont été prospères, on n'a jamais entendu parler des Schawb, des Denis Kearney et autres *ejusdem farinae*. Aujourd'hui que la gêne est un peu partout, on voit sortir de terre ces prophètes de malheur qui soufflent la haine partout, et font découler le fiel de leurs bouches dans tous les âmes. »

« Les Canadiens, qui souffrent, eux aussi, de la crise industrielle, feront donc bien de se tenir sur leurs gardes, et de regarder à deux fois avant de quitter le sol natal. Je leur conseillerai d'écouter les sages avis de M. L.-O. David. »

« Est il rien de plus honorable que de cultiver le patrimoine de ses pères, de vivre de la terre, cette nourrice d'où découle le véritable progrès et l'éternelle prospérité ? »

CAUSERIE AGRICOLE

CONSERVATION DES OISEAUX (Suite).

V.ici les statuts de l'Association des écoles primaires pour la conservation des oiseaux, dont nous avons fait mention dans notre dernière causerie agricole:

Art. 1er.— Sous le titre de Société de protection des oiseaux utiles, une association est formée dans la paroisse de

Art. 2.— La société se propose de veiller à la conservation et à la défense de tous les oiseaux et de tous les insectes utiles, et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

Art. 3.— Chacun de ses membres prend l'engagement de respecter et de faire respecter, dans la mesure du possible, non-seulement les oiseaux utiles, mais encore leurs nids et leurs œufs.

Art. 4.— Pour l'exercice efficace de cette protection, la paroisse sera partagée par rang, dont chacun sera placé sous la surveillance particulière d'un ou de plusieurs membres désignés par le comité administratif de la société.

Art. 5.— La société se compose sous le nom de membres honoraires, de toutes les personnes qui souscrivent l'engagement de se conformer aux présents statuts, et de payer une contribution annuelle fixée par la société, afin de rencontrer les frais des récompenses offertes.

Sous le nom de membres actifs, de tous les enfants des écoles et des jeunes gens des deux sexes, âgés de moins de 16 ans, qui s'imposent l'obligation de protéger, de défendre les oiseaux et les nids.

Art. 6.— La liste des sociétaires, revêtue de leur signature pour adhésion, sera affichée dans la Salle Publique et dans toutes les écoles de la paroisse.

Art. 7.— La société est administrée par un comité de direction composé de membres de droit et de membres élus.

Les membres de droit (qui ne sont pas tenus à la cotisation annuelle) sont: le maire, le curé, l'instituteur et l'institutrice.

Les membres honoraires désignent, parmi eux, trois membres pour entrer au Comité de direction. Le même droit est accordé aux membres actifs. Les membres de ce comité sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

Le comité de direction nomme son président, son secrétaire et son trésorier.

Le président réunit le comité de direction et la société toutes les fois qu'il le juge convenable, dans l'intérêt de l'œuvre.

Art. 8.— Tous les ans, au mois d'août, a lieu une assemblée générale des sociétaires.

Il est rendu compte, par le président, des résultats obtenus dans l'année, ainsi que de la situation financière de la société.

Le même jour a lieu la distribution des récompenses: que la société peut accorder dans la limite de ses ressources.

Art. 9.— Tout sociétaire qui aura contrevenu aux obligations ci-dessus exprimées, perdra, pour une année, son droit aux récompenses annuelles. En cas de récidive, il sera exclu de la société.

Si des associations basées sur de semblables principes étaient établies dans les paroisses de nos campagnes, notre Gouvernement Provincial ne saurait assurément leur refuser son appui et son patronage.

Comme nous le disions dans notre dernière causerie, si l'on veut conserver nos moissons, si l'on veut en outre que la production ait lieu à bon marché, il faut absolument prendre toutes les mesures propres à atteindre ce but; or la conservation des oiseaux, des insectes et de tous les animaux utiles, rentre, sous ce rapport, de grands services.

Il est de la plus haute importance d'introduire dans les écoles de nos campagnes des traités qui se rapportent aux oiseaux utiles et nuisibles à l'agriculture et qu'il est noté d'insectologie agricole, afin de faire connaître aux enfants les bêtes